

COMMISSION DESIGNATIONS CRA
REUNION n°2021-01
Saison 2021/2022

Date : Jeudi 23 septembre 2021

Lieu : Espace Pierre Talagrand à Dole à 19 heures 30

Secrétaire de séance : Alain AUGEY

Présents :

Membres du bureau :

Vice-président Ligue et Président CRA : Alain AUGEY

Membres du Comité Directeur :

Didier FROMENTIN (Responsable de la Cellule Formation CRA)

Olivier LEGER

Membres de la Commission:

Noël AUGEY, Romuald JOVIGNOT, Vincent SAINT VOIRIN

Excusés :

Nassim AOUN (Formateur au sein de la CRA), Philippe FAIVRE (Président de la Ligue)

Invités :

Ordre du jour :

- 1- Organisation et fonctionnement de la commission
- 2- Désignations nationales
- 3- Questions diverses

Réunion :

Cette commission se réunit pour la première fois

1- Organisation et fonctionnement de la commission :

Les saisons précédentes, les désignations nationales étaient faites par le président de la CRA, uniquement aidé par Noël AUGEY

Suite aux nombre croissant de matches, il était préférable qu'il soit accompagné par d'autres arbitres afin de faire ce travail laborieux plus sereinement

Après avoir pris connaissance du projet de règlement et d'organisation de cette commission

Nous en avons discuté et nous avons effectué plusieurs modifications au projet

Vous trouverez ce règlement en pièce jointe

2- Désignations nationales :

Nous avons 140 désignations à faire jusqu'au 27 février 2022

La CCA n'a fait les désignations élite que jusqu'au 27 novembre 2021

Nous étions dans l'attente des calendriers de pré-nationale

De ce fait, nous n'avons désigné les arbitres que jusqu'au 19 décembre 2021

Pour la pré-nationale, il a donc été décidé d'incorporer dans les désignations les stagiaires reçus à la théorie lors de la dernière formation

*Approuvé par le comité
directeur du 8/3/2022*

Si nous n'avons pas assez de matches en senior nous envisageons de les nommer sur des matches de jeunes (M17, M18 ou M21)

3- Questions diverses :

A la demande du club de Salins, une nouvelle formation, en visioconférence, sera programmée sur les mois d'octobre à décembre 2021, à raison d'une séance par mois, en principe

Lors des tournois M18 qui auront lieu le dimanche 3 octobre 2021 à Vesoul et à Dole, des observateurs de la C R A seront présents pour voir les stagiaires qui pourraient être présents

4- Prochaine réunion :

En espérant que la CCA aura terminé les désignations en Elite et que nous aurons les calendriers de pré-nationale, la commission a décidé de se réunir :

Le samedi 2 octobre 2021 à 14 heures au même endroit

Fin de réunion 22 heures 15

REGLEMENT DE LA COMMISSION DE DESIGNATIONS

BUT :

Faire toutes les désignations des matches des niveaux de pré-nationale à international qui se joueront sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté
La commission essayera, dans la mesure du possible, de faire une répartition la plus équitable possible, une optimisation des distances kilométriques, une prise en compte des contraintes professionnelles et personnelles des arbitres

ARTICLE 1

La commission est composée de 7 membres
Ces membres ont été choisis par le président de la C R A, à savoir :
JOVIGNOT Romuald (arbitre du club qui réceptionne les réunions de la C R A)
AUGEY Noël (membre de la C R A)
LEGER Olivier (membre de la C R A)
SAINT VOIRIN Vincent (membre de la C R A)
AOUN Nassim (Formateur au sein de la C R A)
FROMENTIN Didier (Responsable de la commission formation de la C R A)

ARTICLE 2

Son président est le président de la C R A

ARTICLE 3

En cas d'égalité, lors des votes, la voix du président est prépondérante

ARTICLE 4

Elle se réunira autant de fois que nécessaire, à la demande de son président

ARTICLE 5

Toutes les demandes d'arbitrages émises par les clubs doivent être adressées à son président

ARTICLE 6

En cas de calendrier tardif, le président est autorisé à faire les désignations des 2 ou 3 premières journées, afin que les matches puissent se dérouler correctement et lui laisser le temps de convoquer la commission

ARTICLE 7

En cas de modifications dans la semaine des rencontres, le président est habilité à prendre les décisions qui s'imposent sans avoir à convoquer la commission

ARTICLE 8

Pour les rencontres internationales, un interlocuteur dédié est désigné par la commission pour la durée d'une olympiade
Les désignations seront faites par la commission

ARTICLE 9

La commission est seule habilitée à juger de la compétence des arbitres qu'elle aura choisis et du bien-fondé de leur nomination

ARTICLE 10

Si un club est en désaccord avec les choix ou les décisions de la commission, il devra suivre les recours prévus dans les règlements fédéraux